

CONFÉRENCE DES MINISTRES FRANCOPHONES CHARGÉS DES INFOROUTES

Les ministres de la Francophonie responsables des inforoutes se sont réunis à Montréal du 19 au 21 mai 1997 à l'invitation de l'Agence de la Francophonie (l'ex-ACCT), du Québec et du Canada. Lors de cette conférence, les représentants de quelque 50 pays ont discuté de l'avenir du français sur Internet et d'un plan d'action qui doit être présenté au Sommet de Hanoi, en novembre prochain.

À cette occasion, les ministres francophones chargés des inforoutes ont adopté un plan d'action afin notamment de permettre l'accroissement de «l'offre de contenus francophones sur les réseaux mondiaux et d'en assurer une plus grande circulation».

Les ministres ont également entériné un projet de déclaration de Montréal, expression de l'urgence et de la volonté de favoriser la présence de toute la Francophonie, celle du Nord et du Sud, sur les inforoutes.

La rencontre de Montréal vient ainsi concrétiser les décisions du Sommet francophone de Cotonou de décembre 1995.

À Cotonou, les chefs d'État des 49 pays membres de la Francophonie avaient adopté une résolution sur la société de l'information dans laquelle ils s'engageaient à promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et à favoriser la place du français sur les inforoutes.

Du même coup, le Sommet avait chargé un comité scientifique de 19 experts francophones d'étudier la situation et d'élaborer une proposition de plan d'action et de stratégie pour la francophonie des inforoutes. Depuis, le comité scientifique a complété son mandat. Au cours des derniers 18 mois, le comité d'experts a entendu spécialistes et penseurs, tenu une série de rencontres régionales et déposé le résultat de ses travaux au début du mois d'avril, à Genève, lors d'une réunion d'experts gouvernementaux.

Finalement, ces travaux ont mené à la rédaction de trois documents : un rapport sur les enjeux et l'état des lieux des inforoutes dans la Francophonie, le projet de déclaration et le projet de plan d'action. Lors de la conférence de mai 1997, les ministres responsables de ce dossier ont entériné les documents.

Le but ultime de la rencontre de Montréal était simple : identifier les actions à mener — à court, moyen et long terme — pour assurer la présence de la Francophonie sur les inforoutes.

L'AIFLF détenait le statut d'observateur et était représentée par une délégation de la Région Amérique composée du chargé de mission, M. Bernard Richard de la section du Nouveau-Brunswick, de M. André Boulerice et de Mme Liza Frulla de la section du Québec, ainsi que de MM. Pierre De Bané et Michel Dupuy et de Mme Marie-P. Poulin de la section canadienne.

À titre de rapporteur de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'AIPLF, et mandatée par celle-ci lors de sa dernière réunion tenue à Brazzaville (Congo), en mars 1997, Mme Liza Frulla, a fait part des priorités de l'AIPLF en matière de mise en réseau des Parlements auprès de la coprésidente de la Conférence, la ministre québécoise Mme Louise Beaudoin. Les ministres francophones ont été informés de la position de l'AIPLF lors de la séance plénière du 21 mai.

Suite à la mobilisation des pays et gouvernements francophones interpelés par la Résolution de Cotonou, les ministres ont déclaré que le développement des inforoutes en Francophonie reste d'une urgente nécessité. Ce développement doit désormais s'exprimer au travers de l'ensemble suivant d'actions cohérentes, précises, concrètes et complémentaires, notamment par la création d'un fonds francophone pour le développement des inforoutes, dans le cadre du fonds multilatéral unique et géré par les mêmes instances, tout en faisant l'objet d'un chapitre budgétaire individualisé.

De plus les ministres ont décidé de concentrer leur action dans les domaines suivants :

- favoriser l'accès aux autoroutes de l'information;
- développer une aire francophone d'éducation, de formation et de recherche;
- soutenir la création et la circulation de contenus francophones et contribuer à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines;
- encourager la promotion de l'aire francophone de développement économique;
- mettre en place une vigie francophone (veille active);
- sensibiliser prioritairement la jeunesse ainsi que les utilisateurs, les producteurs et les décideurs;
- assurer la présence et la concertation des francophones dans les instances spécialisées.

Marie-Hélène Bergeron
Secrétariat de la Région Amérique de l'AIPLF